

DÉLÉGATION DE POUVOIRS

ASSURANCE-EMPLOI PARTIE II : MESURE DE SOUTIEN À L'EMPLOI

PROGRAMME : Recherche et Innovation**	(en milliers)		
A — Approbation d'une proposition ou d'une demande B — Signature d'un accord ou d'une modification C — Article 34	A	B	C
RHDCC — Administration centrale			
Commission de l'assurance-emploi du Canada	C	C	C
Ministre	C	C	C
Sous-ministre	C*/100 \$	C	C
Sous-ministre délégué principal / Chef des opérations pour Service Canada	100 \$	C	C
Sous-ministre adjoint/principal	100 \$	C	C
Sous-ministre adjoint	100 \$	C	C
Sous-ministre adjoint délégué	100 \$	C	C
Directeur général	100 \$	C	C
Directeur	-	750 \$	750 \$

* En ce qui concerne les propositions de projets provenant du comté du ministre

** Les sous-programmes utilisant la délégation de pouvoir et le financement de Recherche et Innovation sont les suivant :

- Initiative d'innovation pancanadienne
- Initiative d'innovation pancanadienne – volet fédéral
- Initiative national des compétences essentielles
 - o Compétences essentielles et alphabétisation en milieu de travail
 - o Service national des compétences essentielles
 - o Partenariats communautaires pour relever les défis du marché du travail

Remarque :

Le ministre peut déléguer des pouvoirs liés à la colonne « C ». La Commission de l'assurance-emploi du Canada a le pouvoir de déléguer des pouvoirs liés aux colonnes « A » et « B ».